

[Traduction]

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CONSULTATIONS SUR LE CHOIX ET LES ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait-il assurer à la Chambre que la Fraternité nationale des Indiens ou quelque autre représentant des Indiens sera pleinement consulté à propos des attributions et de la nomination du commissaire que l'on se propose de nommer au lieu d'établir une commission des réclamations?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré les membres du comité national des Indiens jeudi dernier et j'ai discuté avec eux de ce problème. Je leur ai dit qu'en définitive, la décision de nommer un commissaire relevait du gouvernement, mais que j'étais disposé à accueillir des suggestions de leur part relativement aux candidats possibles et que je les informerais de la personne que le gouvernement voudrait bien nommer, si l'on ne me faisait aucune suggestion.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Quand le commissaire sera-t-il nommé et en vertu de quelle autorité? Bref, est-ce que ce sera aux termes de la loi sur les enquêtes d'une autre loi, ou en vertu de quelque autre autorité?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le commissaire sera nommé le plus tôt possible, j'espère, et il sera nommé en vertu de la loi fédérale sur les enquêtes.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Cela veut dire, je suppose, que ce sera en vertu de la loi sur les enquêtes. Bref, les fonctions proposées du commissaire lui permettront-elles de décider s'il y aura une commission des réclamations et si tel est le cas, quelles réclamations pourront être présentées à cette commission?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, les fonctions qui seront confiées au commissaire seront connues lorsque nous le nommerons et nous déposerons copie du décret du Conseil à la Chambre.

[Traduction]

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il va consulter ses collègues du gouvernement afin de trancher la question fondamentale, à propos des fonctions du commissaire, à savoir si celui-ci pourrait être agent des Indiens plutôt que celui du gouvernement?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le commissaire ne sera pas un agent de qui que ce soit; il sera nommé par le gouvernement du Canada pour représenter tous les Canadiens, y compris le Parlement et les Indiens eux-mêmes.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU TRANSFERT DE L'ADMINISTRATION— ÉTUDE DU MANDAT DU COMMISSAIRE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Pourrait-il nous dire s'il a l'assurance que son offre de transférer l'administration des affaires indiennes aux provinces a été acceptée par toutes les provinces du Canada?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une politique à court terme. Nous entreprendrons de nombreuses négociations avec les Indiens et avec les autorités provinciales. Au fait, à compter de cette semaine, je me propose de visiter les diverses capitales provinciales et, à l'occasion de ces visites, de rencontrer les dirigeants des associations indiennes ainsi que ceux des gouvernements provinciaux.

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et au pays que toutes les plaintes fondées que les Indiens pourraient avoir quant aux violations de traité de quelque genre que ce soit, seront prises en considération par le commissaire et le Parlement du Canada au moment voulu?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, dans le mandat, il sera évidemment établi que le gouvernement a l'intention de respecter les traités, et toute réclamation des Indiens relativement aux traités sera certainement étudiée par le commissaire.

[Traduction]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le